

Thouarcé - Mensualité à 623€/mois

Exemple d'un financement avec un PAS Liberté et un PTZ+

Exemple d'un financement à titre indicatif et sans valeur contractuelle,

Etabli par la SAS Jambert, au capital social de 312.000€, Siège social au 18 Boulevard du Général de Gaulle, RCS Angers n° 344023502 mandataire non exclusif en opérations de banque inscrit à la l'ORIAS sous le n° 13005487.

Pour une opération d'acquisition d'une résidence principale neuve - basée à THOUARCÉ (49) - conforme aux exigences de performances énergétiques réglementaires d'un montant de **159051,36 €** (frais compris) avec un apport pour les frais de notaire et de dossier.

L'opération est réalisée en zone C, par **un couple avec un enfant** dont le revenu fiscal de référence est de **21.600 €**, bénéficiant d'un Prêt à taux zéro + (PTZ+), sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Cet achat est réalisé grâce à **deux prêts**, un **Prêt à l'Accession Sociale (PAS) Liberté** d'un montant de **126896 €** d'une durée de **30 ans**, un **Prêt à taux zéro + (PTZ+)** d'un montant de **27855,36 €**, d'une durée de **25 ans** pour une mensualité globale lissée de **623,46 €** pendant **30 ans** (hors assurance¹).

L'assurance¹ est obligatoire à hauteur de 100% du capital emprunté.

Le **PAS Liberté** est un prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat, sous conditions réglementaires.

Mensualités (hors assurance¹) de **623,46 €** pendant **168 mois** puis de **412,43 €** pendant **132 mois**, et de **623,46 €** pendant **60 mois**.

Taux Effectif Global (TEG) annuel (intérêts, frais de dossier et cotisations d'assurance¹ inclus) **3,35 %**.

Coût total du PAS Liberté (intérêts, frais de dossier et cotisations d'assurance¹ inclus) **126896 €**.

Le montant des frais de dossier est de **500 €**.

La cotisation d'assurance¹ est de 0,384 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 % et un emprunteur de moins de 35 ans.

Le **PTZ+** est un prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat, sous conditions réglementaires.

Mensualités (hors assurance¹) de **0 €** pendant **168 mois**, et **211,03 €** pendant **25 ans**.

TEG annuel (cotisations d'assurance¹ incluses) **0,62 %**.

Coût total du PTZ+ (cotisations d'assurance¹ uniquement) **27855,36 €**.

La cotisation d'assurance¹ est de 0,384 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 % et un emprunteur de moins de 35 ans.

(1) Assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail.

Barème en vigueur au **11/09/2014**, sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur - Crédit Foncier de France - Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € - Siège social - 19 rue des Capucines - 75001 Paris - RCS Paris n° 542 029 848 - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.